

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 – 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 30 juin 2023

Date de convocation : 21 juin 2023

Nombre de membres

α 21 en exercice

α 19 présents et représentés

α 19 votants

L'an deux mil vingt-trois, trente juin à 09h30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à LA MAIRIE, 16 A RUE DE LA MAIRIE (88390 UXEGNEY) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), Mme. MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Compétences et Territoires), Mme. MEURVILLE Laëtitia (Responsable du Pôle Santé Sécurité au Travail), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme. VALDENAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable, Contrôleur de Gestion) et Mme DURANT-FRECHIN Odile (Payeur Départemental).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY)

350. Décision Modificative de crédits N°1

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux centres de Gestion de la Fonction Publique,
- Vu le plan de comptes M832 applicable aux centres de Gestion,
- Vu la délibération N°334 du 31 mars 2023, adoptant le Compte Administratif 2022
- Vu la délibération N°338 du 31 mars 2023, adoptant le Budget Primitif 2023

Considérant que, lors de la présentation des résultats de l'année 2022 et plus précisément des résultats de clôture, l'excédent d'investissement à reporter portait sur le besoin de financement qui était de 2 714 201,36 €, au lieu du résultat d'exécution de la section d'investissement qui était de + 3 398 833,96 € ;

Considérant que, pour garantir la sincérité des résultats 2022, il convient de reporter le résultat d'exécution de la section d'investissement tel que présenté dans la délibération N°334 précitée, portant adoption du Compte Administratif 2022 ;

Considérant que la modification de l'excédent reporté impacte l'équilibre budgétaire de la section d'investissement et que, pour le rétablir, il convient de prendre une Décision Modificative de crédits ;

Considérant que les crédits supplémentaires permettent d'inscrire les dépenses d'investissement et de fonctionnement listées ci-après :

En section d'INVESTISSEMENT :

- L'agencement du terrain après travaux, qui avait été retiré du marché, les offres retenues étant infructueuses,
- L'achat d'un micro tracteur avec remorque et accessoire pour transporter les containers poubelles
- L'achat de mobilier (salle de réunion, cafeteria, bureaux supplémentaires, bureaux des élus, salle de consultation des médecins, tables et chaises « machine à café » et petit mobilier)
- L'achat de petit matériel pour les espaces verts
- Dans le cadre de la réorganisation du service technique, suite au départ de l'agent technique, nous faisons appel à des prestataires externes, notamment pour la location d'un véhicule, de mobilier et de matériel divers. Ces locations imposent le versement de caution, aussi il nous faut ouvrir des crédits à l'article 275 : Dépôt et cautionnement versés

En section de FONCTIONNEMENT, nous avons besoin de crédits supplémentaires :

- Pour l'achat de petit équipement et vêtements de travail. Les achats d'EPI des missions temporaires sont, pour partie, refacturés auprès des collectivités
- Pour des interventions d'entretien dans les bâtiments
- En prévision du recours à une assurance « Accident corporels » dans le cadre de l'accueil de stagiaires de notre organisme de formation
- Pour l'organisation de colloques et de séminaires

- Les indemnités des secrétaires de mairie « tutrices » des personnes formées au métier de secrétaire de mairie, n'ont pas été versées en 2022 et celle de 2023 n'ont pas été prévues au budget. Elles seront toutes versées sur l'exercice 2023
- La dépense liée à l'audit externe ISO 9001 n'a pas été prévue au BP. Cette dépense reviendra chaque année, elle est désormais inscrite dans les dépenses engagées des années à venir
- Les frais de réception
- La taxe d'aménagement, pour laquelle nous attendons une réponse de la Fédération Nationale des CDG sur son exonération, au motif que la construction est affectée à un service public
- Et enfin il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour les titres annulés des exercices précédents

Il est proposé aux élus de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
2135 Construction - aménagement et agencement divers	+ 60 000,00	001 Excédent reporté	+ 684 632,60
2182 Autre (tracteur, remorque, accessoire poubelles)	+ 15 000,00	021 virement section de fonction.	- 482 132,60
2184 Mobilier	+ 115 000,00		
2188 Autres (matériel espaces verts)	+10 000,00		
275 Dépôts et cautionnements versés	+ 2 500,00		
Total dépenses :	+ 202 500,00	Total recettes :	+ 202 500,00

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
023 Virement section investissement	- 482 132,60		
60632 Fournitures petit équipement	+ 1 000,00		
60636 Vêtement de travail	+ 3 000,00		
61528 Autres bâtiments (interventions)	+ 2 500,00		
6168 Autres (assurances Accidents corp)	+ 2 500,00		
6185 Frais colloques, séminaires, conf.	+ 10 000,00		
6225 Indemnités secrétaires mairie	+ 16 500,00		
62268 Autres honoraires (audit ISO 9001)	+ 5 300,00		
6257 Réception	+ 10 000,00		
63513 Autres impôts locaux	+ 26 200,00		
673 Titres annulés (sur exercices ant.)	+ 5 000,00		
Total dépenses :	- 400 132,60	Total recettes :	0,00

La section de fonctionnement est en suréquilibre de 400 132,60 €

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,**

- Adoptent la Décision Modificative de crédits N°1, telle que proposée dans les débats

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT**

